Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213503154-20251210-25_12_10_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 20h35, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES VOTANTS : 14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, T. GALLE, L. LEMARCHAND, V. PIQUET, B. VAGNEUR, C. WEISS formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : M-H. FINET a donné pouvoir à S. DOREL
F. LACOLLEY a donné pouvoir à T. ANFRAY
Secrétaire de séance : A. PINÇON
Date de convocation : 3 décembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 5 décembre 2025
Date de publication : 15 décembre 2025

N°25-12-10/01

Rapporteur Monsieur le Maire

ÉCODATA / CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES ANTENNES DU RÉSEAU ÉCODATA DE RENNES MÉTROPOLE / DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, Rennes Métropole œuvre à améliorer sa valorisation des données publiques et leur utilisation au service de l'intérêt général.

À cet égard, Rennes Métropole développe son Réseau de communications électroniques hertzien de type Low Range Wide Arena Network (LoRa) dont la mise en place a démarré en juillet 2017, désormais appelé ÉCODATA.
Ce Réseau a ainsi pour objet de fournir de l a connectivité hertzienne entre les Capteurs des sites del'utilisateur et de remonter les données des sites jusqu'à un serveur de données « métier ».
Rennes Métropole souhaite désormais industrialiser son Réseau ÉCODATA en optimisant sa couverture radio sur l'ensemble du territoire métropolitain, en renforçant l'intégration des capteurs et en s'assurant d'une restitution qualitative de données collectées pour garantir un pilotage efficace des politiques publiques cibles.

La commune met à disposition d'Ecodata le Domaine constitué par les points hauts et emplacements/emprises situés :

- Salle Polyvalente - Place René-Mathieu Cuisnier, 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt
- Salle Omnisports - 50 Rue Naise, 35250 Saint Sulpice La Forêt

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213503154-20251210-25_12_10_01-DE

Dans ce cadre, la convention a pour objet de concéder à Rennes Métropole un droit d'occupation, à titre précaire et révocable, sur le Domaine, aux fins d'installer, exploiter et maintenir les équipements nécessaires au déploiement du service sur le territoire de Rennes Métropole.
Les antennes qui seront installées sur le Domaine sont décrites dans l'annexe 1 de la convention.
Ces équipements sont la propriété de Rennes Métropole.

La convention précise l'ensemble des conditions d'exploitation du dit réseau pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement pour une même durée.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

↳ Autorise Madame Aurélie Loret, Adjointe aux travaux, infrastructures et bâtiments, à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Annaïg PINÇON

Le Maire
Yann HUAUMÉ

